



Natur Juridiq, fiscal de somme reçue partenariat pro

Par **JanPierre**, le **09/10/2014** à **11:51**

Bonjour,

Je me permets de poster cette question concernant les sommes reçues dans le cadre d'un partenariat avec des entreprises ou association professionnelle.

Depuis cette année (pour la saison à venir) je vais recevoir dans le cadre de mon sport (le ski de fond) des fonds versées par des entreprises ou association professionnelle pour un montant d'environ 10000 à 15000 euros.

Je souhaiterai connaître quel est la nature juridique de ses versement au regard de "protection sociale" et d'un point de vue fiscal. Par ailleurs mon activité sportive "amateur" engendre d'importants frais de déplacement et d'hébergement. est-il envisageable que je puisse opérer une déductibilité de ces frais des montants reçus dans le cadre de mes partenariat ?

Merci pour les éléments de réponse que vous voudrez bien me faire connaître.

Janpierre